

## Conseil Municipal du 23 juin 2026

### Extrait du registre des délibérations

43 - 2026

Finances

Exercice 2026

Affectation des  
résultats de  
l'exercice 2025

#### Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Absents : 0

Excusés-représentés : 3

Votants : 33

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois du mois de juin à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

#### Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, , Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M Cyprien RICHER

Mme Natacha PASTOUKOFF ayant donné procuration à Mme Fatima DESCAMPS

M Didier PARSY ayant donné procuration à M Nicolas BRAY

Madame Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur le Maire :

L'instruction budgétaire et comptable M57 dispose que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde, pour sa part, peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L1612-13, L1612-32 et L2311-5,

Vu la Délibération D XX-2026 approuvant le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 197 333,76 €

Considérant que la clôture de l'exercice budgétaire 2025 fait apparaître un résultat de clôture de – 1 027 390,97 € en section d'investissement et un solde des Restes à Réaliser de – 2 839 378,22 €, soit un besoin de financement total de 3 866 769,19 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la Majorité absolue ;**

*Abstention : M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE*

- Affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 :
  - Pour 3 866 769,19 € en section d'investissement – Compte 1068
  - Pour 4 330 564,57 € en section de fonctionnement – Compte 002
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**



**Cyprien RICHER**

**La Secrétaire de séance,**



**Fatima DESCAMPS**